

L'expérimentation du livret de compétences

Installation du comité de suivi du livret de
compétences expérimental – 12 février 2010

Un comité de suivi pour informer et mobiliser les partenaires de l'expérimentation

- Prolonger les échanges autour du livret de compétences, de la conception à la mise en oeuvre ;
- Présenter la démarche engagée et le calendrier
- Mobiliser les acteurs pour que l'expérimentation donne corps à des partenariats renforcés, avec les associations, avec le monde économique ;
- Une nouvelle rencontre en mai-juin pour rendre compte des établissements engagés.

Le livret de compétences expérimental : un engagement collectif

- **La convergence de plusieurs initiatives**
 - Des expériences associatives
 - Les piliers 6 et 7 du socle commun
 - Une proposition consensuelle du livre vert (proposition 7)
- **Un engagement commun aux 3 ministères**
 - Le Plan « Agir pour la jeunesse » (discours Avignon – 29/09/09)
 - La Réforme du lycée (discours Élysée – 13/10/09)
 - La mesure 36 des Assises de l'enseignement agricole public (10/12/09).
- **De l'engagement aux décisions**
 - Article 11 de la loi du 24 novembre 2009
 - Circulaire interministérielle du 28 décembre 2009
 - Conseil de gestion du fonds d'expérimentation pour la jeunesse – 09/01/10

Le livret de compétences expérimental

LES OBJECTIFS

Le livret de compétences expérimental, support d'une orientation positive des jeunes

■ 5 objectifs assignés :

- ❑ Valoriser toutes les compétences du jeune, acquises dans le cadre scolaire, mais aussi dans le cadre familial, associatif, professionnel ;
- ❑ Renforcer l'autonomie du jeune dans la conduite de son parcours, de son orientation en l'amenant à s'interroger sur ses acquis, ses envies, ses projets ;
- ❑ Être un vecteur de renforcement de la complémentarité entre l'école et ses partenaires, associatifs ou du monde professionnel ;
- ❑ être un outil d'information lors des phases d'orientation, d'affectation et d'admission ;
- ❑ Poser les bases d'un outil synthétique permettant la reconnaissance de tous les acquis, scolaires ou non, des certifications, ...

Le livret de compétences expérimental, au service du jeune

- Un livret « dans les mains » du jeune lui-même :
 - Construit et enrichi par le jeune ;
 - Qui n'est pas un outil d'évaluation scolaire mais de valorisation des atouts : seules les informations que les jeunes et leurs familles souhaitent voir utiliser le seront.
- Une démarche accompagnée par les adultes des équipes éducatives, des associations, du monde professionnel ;
- Un appui individualisé pour favoriser l'égalité des chances ;
- Une démarche associant les parents d'élèves, les familles
- Une démarche inscrite dans la durée

Le livret de compétences expérimental, au collège comme au lycée

- Au collège il intègre :
 - Les compétences acquises dans le cadre du socle commun

- Au collège et au lycée il intègre :
 - Les éléments du parcours de découverte des métiers et des formations (expériences, découvertes, entretiens,...) ;
 - Les attestations, certificats, brevets, diplômes obtenus dans le cadre scolaire et hors cadre scolaire : diplôme professionnel, ASSR, PSC1, BAFA, etc.
 - Des réalisations, participations et engagements pris, dans l'établissement mais aussi dans le cadre associatif et privé

En résumé, un livret global intégrant les outils existants

- **Aucune modification pour le livret personnel de compétences**
 - Il continue d'être tenu et géré par les enseignants ;
 - Il est mis en œuvre dans le respect des procédures d'évaluation et des attestations de maîtrise du socle dans le champ scolaire.

- **Le livret de compétences, outil numérique synthétique :**
 - Il reprend le contenu du livret personnel de compétences de manière plus synthétique, les autres attestations et diplômes ;
 - Il le complète en prenant en compte les compétences acquises en dehors du champ scolaire ;
 - Il tient lieu de Passeport-Orientation-Formation dans les collèges et lycées expérimentateurs.

Le livret de compétences expérimental

L'expérimentation

Pourquoi expérimenter le livret de compétences plutôt que le généraliser tout de suite ?

- Tous les paramètres d'un livret « utile » ne peuvent être définis faute d'un retour d'expériences
- L'expérimentation permettra de préciser :
 - les contenus du livret de compétences ;
 - Les méthodes de reconnaissance des engagements, d'évaluation et de validation d'acquis hors du cadre scolaire ;
 - Les modalités d'accompagnement des jeunes et de valorisation du livret au-delà de la scolarité ;
 - Les conditions d'appropriation du livret, par les jeunes, leurs familles, les conseils de classe.
- L'évaluation conduite par la DEPP apportera des enseignements pour éviter les erreurs et prendre en compte les bonnes pratiques

Les principes généraux de l'expérimentation

- **Un objectif** : 200 établissements sur l'ensemble du territoire ; l'ensemble des académies/régions concernées pendant 2 années scolaires
- Dans les établissements volontaires du second degré (publics, privés, sous contrat d'association, enseignement agricole, centre de formation d'apprentis gérés par des établissements d'enseignement)
- Ces établissements seront sélectionnés :
 - sur appel à projets organisé par le Haut commissariat à la jeunesse, en lien avec les autorités académiques (cf. site www.lagenerationactive.fr) ;
 - À partir de projets proposés par un établissement, ou par des établissements travaillant en réseau afin d'assurer une continuité collège-lycée, **en lien avec des partenaires extérieurs** (associations, monde professionnel,..)
 - Le partenariat est une **condition de recevabilité** et une **condition d'appréciation de la qualité** des projets
 - Avec l'objectif de couvrir une diversité de situations sur l'ensemble du territoire.
- Pour l'ensemble des élèves ou ceux d'un ou plusieurs niveaux de classe

Le calendrier global de l'expérimentation

- 15 mars : remise des projets
 - 10 par académie
 - 5 par région (enseignement agricole)
- Mars – Avril 2010 : sélection des projets
- Sept. 2010 à Juin 2012 : expérimentation
- Sept. 2012 : rapport d'évaluation

Un soutien national et local pendant la préparation et la mise en œuvre de l'expérimentation

■ Un soutien national

- ❑ Des administrations centrales mobilisées : dgesco, dger, djepva, depp, dio
- ❑ L'Onisep mandaté avec le ministère de l'éducation nationale pour mettre en place un support numérique national
- ❑ Des moyens du FEJ dédiés : enveloppe d'un peu moins de 4 M€

■ Une animation locale

- ❑ par les autorités académiques en lien avec les services de jeunesse et sports (DRJSCS)
- ❑ Par les services d'inspection et les services des autorités académiques
- ❑ Par le chef d'établissement (mobilisation des équipes, des associations partenaires, des parents d'élèves)